

Ministère fait distribuer des pamphlets et des circulaires relatifs à l'établissement et à l'entretien du jardin scolaire.

B. — *Pas assez d'entente et de travail en commun entre les commissions scolaires et les institutrices*

Il est regrettable de le dire, mais l'institutrice travaille seule, c'est-à-dire que les commissaires d'écoles ne comprennent pas assez qu'ils peuvent faire beaucoup pour aider et soutenir l'institutrice dans la poursuite de son œuvre. Il est absolument nécessaire qu'il y ait entente entre les deux pour que le travail soit couronné de succès. Ce point faible a particulièrement attiré notre attention cette année, lors de notre visite des jardins scolaires. N'oublions pas que la commission scolaire est établie spécialement pour s'occuper de l'instruction des enfants d'une paroisse et voir à ce que l'enseignement soit donné aux élèves, conformément au programme d'études. En conséquence, l'institutrice, qui veut établir et maintenir un jardin scolaire à son école, a le droit d'être appuyée et aidée par la commission scolaire.

C. — *On ne prépare pas assez le terrain*

Dans plusieurs écoles, le jardin scolaire est abandonné dès la première année : c'est le cas de plusieurs jardins qui, au début, n'avaient pas été suffisamment préparés. Il est impossible d'avoir des produits de qualité dans un terrain qui n'a pas été travaillé et qui n'a pas reçu la somme nécessaire d'engrais. Le terrain du jardin scolaire doit être labouré et bêché à la main ; de plus, il faut appliquer de l'engrais de ferme bien décomposé et des cendres de bois. Pour compléter l'engrais de ferme on peut appliquer de l'engrais chimique.

D. — *Le jardin scolaire est quelquefois trop grand*

Que d'institutrices se sont découragées pour avoir voulu trop entreprendre ! J'ai vu des jardins scolaires de 90 par 50 pieds, pour des écoles où il y avait à peine une quinzaine d'élèves jardiniers. Un an après il n'y avait plus de jardin scolaire dans la plupart de ces écoles. J'en demandai la raison aux institutrices et voici la réponse que l'on m'a faite : — « C'est trop d'ouvrage ! » Ces institutrices s'étaient trompées dès le début !

N'oublions pas ce principe : — Le jardin scolaire doit être proportionné à l'école, au nombre des élèves et au temps que l'institutrice peut y consacrer.

E. — *Les institutrices changent trop souvent d'écoles*

Chaque année, un grand nombre d'instituteurs ou d'institutrices quittent leur école pour entrer au service d'une autre commission scolaire. Dans ce cas, le jardin scolaire est souvent abandonné, car le nouveau titulaire n'est pas toujours au courant de la question de l'agriculture à l'école et quelquefois s'en soucie peu ; alors, le jardin n'existe plus. Ceci est à regretter, et les commissaires d'écoles aideraient beaucoup à la cause en n'employant que des instituteurs et des institutrices qualifiés afin de les conserver longtemps à leur école. En outre, au point de vue pédagogique, les enfants seront les premiers à en profiter.